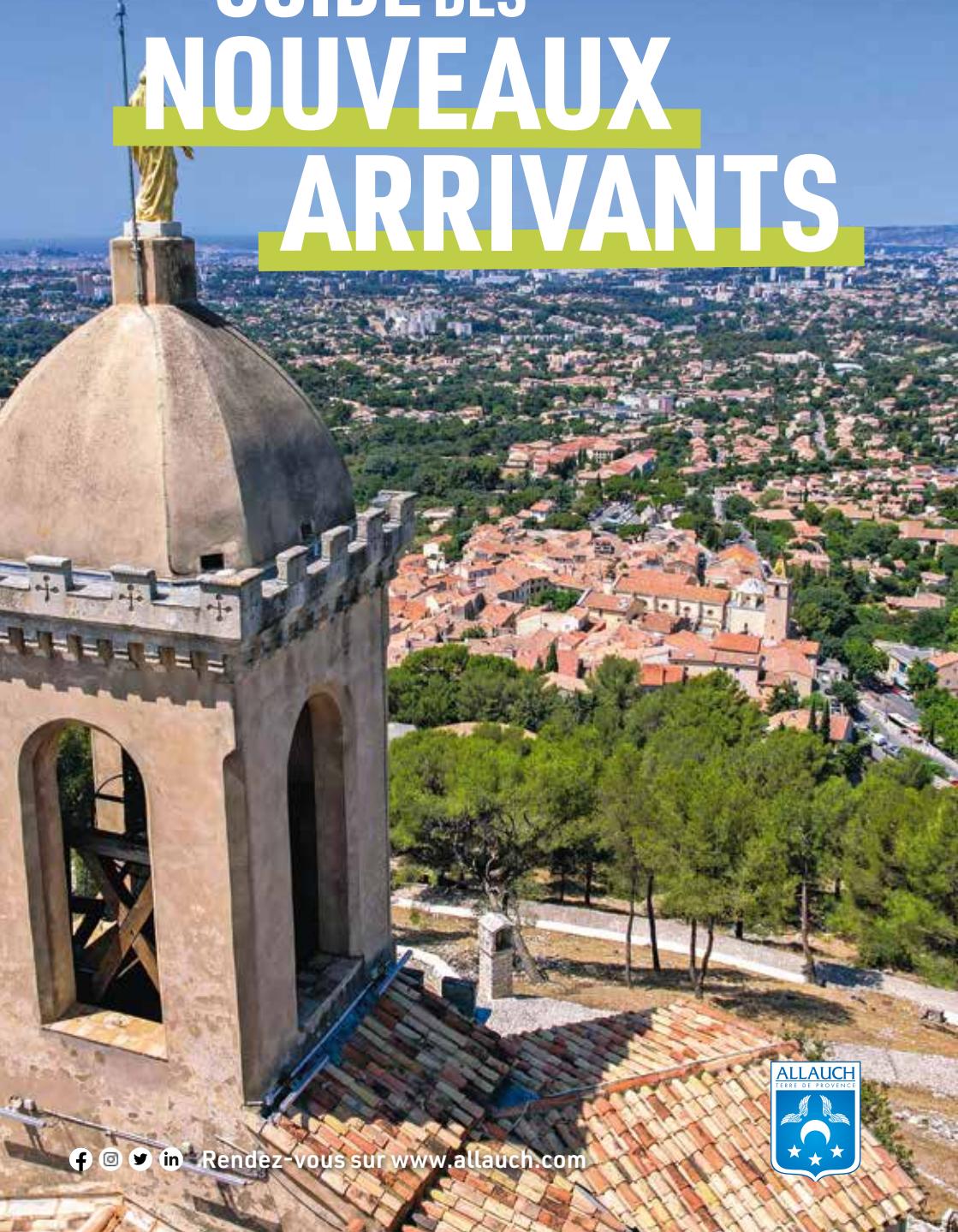


GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



 Rendez-vous sur www.allauch.com



LE MOT DU MAIRE

Allauch n'est pas une commune comme les autres.

Nichée dans un écrin de verdure sur les hauteurs de Marseille, son caractère provençal, ses traditions séculaires, son patrimoine historique unique, ses lumineuses collines parfumées de thym et de romarin que célèbre Marcel Pagnol dans ses souvenirs d'enfance, en font une commune d'exception où l'on cultive un certain « Art de ville ».

C'est sans doute pour cela que vous avez fait le choix de vous y installer.

À Allauch, nous prenons un soin tout particulier à préserver l'**esprit de convivialité et de partage inscrits dans l'identité provençale de notre commune**, en témoigne notre riche programmation festive et culturelle qui anime chaque période de l'année. Avec une équipe municipale disponible et à l'écoute de chacune et de chacun, **400 agents travaillent avec cœur et professionnalisme** à embellir vos rues, faciliter vos démarches administratives et préserver un cadre de vie agréable, fleuri et sûr.

Allauch, c'est une ville résolument dynamique et tournée vers l'avenir avec ses crèches et ses écoles de qualité, son tissu associatif empreint d'engagement et de diversité entre culture, sport et traditions, ses commerçants accueillants ainsi que ses artisans de talent qui font vivre avec passion nos noyaux villageois.



LIONEL DE CALA

Maire d'Allauch

Conseiller départemental

SOMMAIRE

Allauch, un patrimoine exceptionnel et des lieux culturels

- **Histoire d'Allauch** p.06
- **Les Armoiries d'Allauch** p.06
- **Bâtiments Cultuels** p.07
- **Fêtes Traditionnelles** p.08

Municipalité

- **Le Maire** p.12
- **Le Conseil Municipal** p.12

Vie Quotidienne

- **Service Population** p.16
- **Maison France Services** p.17
- **Service des Élections** p.18
- **Sécurité** p.18
- **Conseils de Quartier** p.20
- **Transports** p.20

Éducation

- **Direction de l'Éducation** p.22
- **Le service Guichet Famille** p.23
- **Petite Enfance** p.24
- **Enfance** p.25
- **Collège Yves Montand** p.27
- **Lycée Monte-Cristo** p.27

Jeunesse

- **Direction Jeunesse et Sport** p.29
- **Les dispositifs** p.29
- **La Carte Jeune** p.30
- **Centre Aéré** p.31

Guide des nouveaux arrivants

Novembre 2025 - Ville d'Allauch.
Directeur de la Publication : F. Pla-Gavaudan.
Imprimé sur papier recyclé.
Les informations contenues dans ce document pourront faire l'objet de modifications.

Sports et Loisirs

- **Direction des Sports** p.32
- **Piscine Municipale** p.34
- **Maison Municipale des Retraités actifs** p.35
- **Maisons de Quartier** p.36
- **Maison de la Vie Associative** p.36

Culture

- **Le Service de la Culture** p.37
- **Pôle Culturel de l'Usine Électrique** p.38
- **La Bibliothèque Municipale** p.39
- **Équipements Culturels** p.40
- **Espace de coworking la Bobine** p.42

Social

- **Centre Communal d'Action Sociale** p.43
- **Emploi** p.49
- **Santé** p.50

Environnement - Cadre de Vie

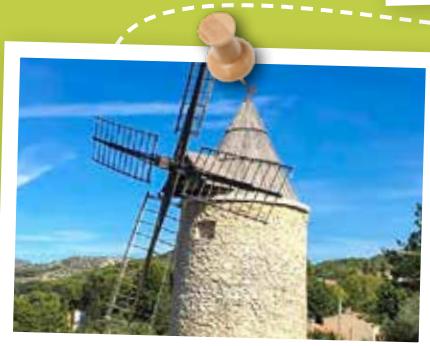
- **Le Service Protection des Collines** p.53
- **Le Comité Communal Feux de forêts** p.55
- **Protection des animaux domestiques et de la faune sauvage** p.55
- **Gestion des Déchets** p.56
- **Urbanisme** p.58

Tourisme

- **La Maison du Tourisme** p.59
- **Les marchés** p.61
- **Les balades** p.62

ALLAUCH, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

La visite commence par la découverte du nouveau Pôle Culturel de l'Usine Électrique. Situé à l'entrée du village, il abrite la Bibliothèque municipale, la Maison du Tourisme, la Galerie d'exposition et l'espace de coworking « La Bobine ». Depuis son ouverture en octobre 2024, l'ancienne friche industrielle s'est imposée comme une véritable vitrine dédiée à la culture sous toutes ses formes.



La visite continue par l'esplanade des Moulins où deux des cinq moulins ont été rénovés. Le moulin Camoin restauré pour son gros œuvre, son toit et ses ailes. Le moulin Louis Ricard, quant à lui, a été intégralement restauré avec son mécanisme qui peut moudre le blé comme autrefois.



De l'extrême de l'esplanade des Moulins, la table d'orientation vous offre une magnifique vue panoramique sur Marseille avec Notre-Dame de la Garde et les archipels du Frioul et de Riou.

ET DES LIEUX CULTURELS



Direction les ruelles typiques du village en passant par la rue de la Jeunesse puis par les places des Camoins et Benjamin Chappe pour nous mener à l'église Saint-Sébastien, datant du XVII^e siècle, avec son clocher polychrome et sa coupole octogonale, réplique de celle de la Major à Marseille. Son maître-autel est attribué à l'école de Pierre Puget et une grande toile de Monticelli est à admirer à l'intérieur.



Entre mer et terres de Provence, Allauch, village typiquement provençal, surplombe la rade de Marseille du haut de ses 228 mètres d'altitude. Du parvis de la chapelle Notre-Dame du Château datant du XII^e siècle, véritable joyau sur les hauteurs du village, vous pourrez y découvrir ses points de vue époustouflants. Allauch, c'est aussi un patrimoine naturel exceptionnel : Tête Rouge, le Taoumé, les Escaouprés, les grottes du Grosibou, des Pestiférés, de la Baume Sourne..., autant de balades en colline à découvrir sur les traces de Marcel Pagnol.

Histoire d'Allauch

Le territoire d'Allauch est occupé par l'Homme depuis la Préhistoire, comme l'attestent les sites du Pilon du Roy et de la Baume Sourne. Le massif d'Allauch a aussi accueilli plusieurs villages fortifiés celto-ligures (oppidum) avant que le territoire ne passe sous influence grecque après la fondation de Marseille (VI^e siècle avant J.-C.). Le territoire allaudien prospère sous domination romaine avec l'implantation de plusieurs villae (domaines agricoles). Au Moyen Âge, la « ville haute » passe des vicomtes de Marseille aux évêques. La population vit alors dans le bourg de la Vieille (aujourd'hui quartier de Fontvieille). Cette seigneurie est ensuite donnée aux chanoines de la cathédrale de la Major qui y font construire un castrum, à la fois château et village fortifié, entre 1141 et 1148. Il s'agit de la véritable fondation d'Allauch. Au XV^e siècle, les Allaudiens s'installent au pied de la colline, abandonnant le castrum, démantelé en 1595, à l'exception de sa chapelle : Notre-Dame du Château. À la Révolution française, les chanoines sont dépossédés de leur seigneurie. Au XIX^e siècle, Allauch demeure une commune rurale à l'écart du développement industriel marseillais. Au tournant du XX^e siècle, Allauch devient une petite ville, avec l'arrivée de l'eau courante, d'une usine électrique et du tramway de Marseille. De nombreux peintres fréquentent alors le village qui est un pôle artistique. Après les troubles des deux guerres mondiales, Allauch continue de se moderniser sans perdre son charme de village provençal...



Les armoiries d'Allauch

Les Armoiries d'Allauch sont "d'azur au croissant renversé d'argent, accompagné en pointe de trois étoiles de même et en chef de deux vols d'argent accostés".

Selon la légende, vers le X^e siècle, les Sarrasins qui séjournent en Provence dressèrent le siège devant le château. Les vivres épuisés, les Allaudiens devaient être réduits à la famine ou à l'esclavage. Une inspiration céleste, envoyée par Notre-Dame du Château, fit lancer par les archers les quelques pains qui leur restaient encore au bout de leurs flèches, par-dessus les remparts. Pensant qu'ils regorgeaient de victuailles et que la résistance pouvait durer encore longtemps, les Sarrasins levèrent le siège.

Or, ce soir-là, dit la légende, la lune en son dernier quartier brillait au ciel avec trois étoiles autour d'elle. "Trois étoiles, un croissant de lune et deux vols (les pennes des flèches) constitueraient ainsi les armes d'Allauch."

BÂTIMENTS CULTUELS

Église Saint-Sébastien (Allauch village)

Elle fut construite en 1625 sur l'emplacement d'une chapelle privée des Seigneurs Chanoines datant du siècle précédent qui devint paroisse en 1568. Dès l'origine, elle fut consacrée à Saint-Sébastien, invoqué pour protéger de la peste. La coupole octogonale, réplique de celle de la Major à Marseille, sera réalisée en 1665. Le clocher en tuiles vernissées polychromes de style bourguignon, rare dans notre région, date de 1685. De 1862 à 1865, l'édifice a été rénové et agrandi. Il a été à nouveau restauré en 2010. Longtemps attribué à Pierre Puget, le maître-autel en marbre a été construit en 1754 et entièrement restauré en juin 2024. Plusieurs hôtels et éléments du mobilier sont classés « Monuments historiques » ainsi que l'orgue construit de 1853 à 1860, par le facteur d'orgue Beaucourt.

En dehors de plusieurs œuvres de Michel Serres, Barthélémy Chasse et Joseph Coste, l'église Saint-Sébastien possède une œuvre monumentale de Monticelli offerte à la paroisse par la famille Aubanel. L'église est éclairée à la lumière du jour par un ensemble de onze vitraux réalisés en 1969 par Pascal Barlier dont l'un représente les premiers pas de l'homme sur la Lune le 21 juillet 1969.

 **Église Saint-Sébastien - Place Joseph Chevillon.** Tél. : 04 91 68 19 41

Chapelle Notre-Dame du Château

La chapelle Notre-Dame du Château est l'un des joyaux de notre patrimoine. Elle est située dans un environnement exceptionnel, au sommet de la colline dominant le village. Église du Château au XIII^e siècle, elle résista à sa destruction en 1595. Elle perdit alors sa fonction de paroisse, mais devint un lieu de pèlerinage très fréquenté. Les nombreux ex-voto qui tapissent l'intérieur de la chapelle en sont une preuve. Cette collection unique, classée au pré-inventaire des richesses artistiques de la France, relate comme une bande dessinée la vie de notre communauté, du XVII^e siècle à nos jours. Chaque année, Notre-Dame du Château est au cœur de plusieurs manifestations traditionnelles.

 **Notre-Dame du Château - Montée Notre-Dame.** Tél. : 04 91 68 19 41

Église Saint-Laurent de la Bourdonnière (Logis-Neuf)

Saint-Laurent de la Bourdonnière date de 1850. L'église a pris le relais d'une chapelle plus ancienne qui l'avoisine, construite en 1835 et qui était propriété privée de la famille Sauvaire. La paroisse fut officiellement fondée le 16 novembre 1843.

 **Église Saint-Laurent Avenue Étienne Cucca**
Tél. : 04 91 68 19 41

Synagogue du Logis-Neuf

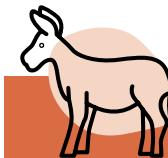
Une tradition israélite existe à Allauch depuis le XVI^e siècle, lorsque le Sénéchal de Provence autorisa les réfugiés de cette religion à s'installer à Allauch, après l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492. La communauté israélite est très importante dans notre commune et a disposé, en 1984, d'une première synagogue. L'ouverture d'un centre communautaire et culturel en janvier 1998 et un jumelage entre notre commune et la ville israélienne de Kadima-Zoran ont consolidé la vitalité de ce groupement.

 **Synagogue Zehout Avoth (CIPA)**
Tél. : 06 14 99 15 18

FÊTES TRADITIONNELLES

Fêtes de la Saint-Jean

Les fêtes de la Saint-Jean marquent, chaque année, le début des festivités estivales à la fin du mois de juin. Célébration autrefois fêtée par les peuples païens pendant le solstice d'été, ce rite a été christianisé au Moyen Âge, célébrant Saint-Jean le Moissonneur, celui qui a baptisé le Christ. Pendant une semaine, Allauch se pare de rouge et de jaune, et vit au rythme des fêtes mêlant traditions, partage et convivialité. Parmi les temps forts de cette manifestation, le feu de la Saint-Jean et le défilé traditionnel. Celle-ci débute par la messe en plein air, et se poursuit par le défilé de chars colorés, la bénédiction des chevaux, puis la vente aux enchères du Gaillardet, qui vient clore cette semaine de fêtes organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Ville d'Allauch et la participation du groupe folklorique « Leis Ami d'Alau » et du groupe Saint-Éloi Allaudent.

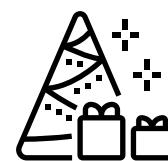


FÊTE DE L'ÂNE

Le groupe Saint-Éloi Allaudent, en collaboration avec la Ville d'Allauch, met l'âne à l'honneur lors d'une journée ponctuée de festivités.

Les maquignons viennent des quatre coins de la région, pour participer à l'une des plus grandes foires à l'âne.

Une tradition qui rencontre chaque année un vif succès, et qui attire de nombreux passionnés, éleveurs ou simples visiteurs à la fin du mois de novembre.



Noël provençal

Toute l'année, fêtes et traditions rythment le quotidien d'Allauch. La période calendale, qui va de décembre à janvier, vous fera profiter de la magie des fêtes avec de nombreuses manifestations : crèche animée, marché de Noël, Descente des Bergers, fête de la Saint-Clair...



Crèche de Gilbert Orsini

Crée en 1978, la crèche animée de Gilbert Orsini et son cortège de 800 santons vous attendent au Vieux-Bassin, de fin novembre à janvier, dans un décor féerique de 100 m². Les anciens métiers et la vie d'un authentique village du XIX^e siècle sont enrichis chaque année de nouveaux santons. Une tradition provençale que l'on ne se lasse pas de revenir admirer, d'année en année, ou que l'on découvre, pour la première fois, avec des yeux d'enfants.

La Veillée Calendale

La Veillée Calendale, organisée par le Groupe Saint-Éloi du Logis-Neuf en collaboration avec la Ville d'Allauch, est l'un des moments forts des Noëls provençaux. Rythmée de chants et de contes, ce rendez-vous convivial et chaleureux, vous fera revivre les fêtes d'antan. Vous pourrez y goûter les treize desserts, en y écoutant les récits des gardiens de la mémoire provençale.

Le Gros Souper

Temps fort de la période calendale, « Lou gros soupa » marquait autrefois la fin du jeûne de l'avent. Chaque année, le groupe folklorique « Leis Ami d'Alau », en collaboration avec la Ville d'Allauch, ravive cette tradition le temps d'une soirée conviviale. Composé exclusivement de plats maigres, mais copieux, le repas se termine par les treize desserts, tant réputés dans notre région.

FÊTES DE LA SAINT-LAURENT

Le groupe Saint-Éloi du Logis-Neuf célèbre, chaque année au mois d'août et en partenariat avec la Ville d'Allauch, les fêtes traditionnelles de la Saint-Laurent.

Patron de la paroisse du Logis-Neuf, Saint-Laurent est également le patron des pauvres, des pompiers, des rôtisseurs et des charbonniers. Lors de cette fête, Saint-Laurent est associé à Saint-Éloi, le patron des ouvriers travaillant les métiers, tels que les maréchaux-ferrants, les charretiers, les laboureurs ou encore les orfèvres, et le protecteur des mulets, des ânes et des chevaux.

Les fêtes de Saint-Laurent ravissent petits et grands, avec animations musicales, la retraite aux flambeaux et la veillée provençale, ainsi que l'incontournable cavalcade.

Charrette décorée de branches d'ormeaux tirée par une trentaine de chevaux, participants en costumes typiques provençaux, chevaux parés de couvertures blanches ornées de rubans rouges... au son des tambourins et galoubets.



La Descente des Bergers

Le 24 décembre, Allauch fête l'une des plus belles traditions pastorales. La Descente des Bergers, organisée par le Comité des fêtes en partenariat avec la ville d'Allauch avec la participation des associations traditionnelles de la commune et des groupes folkloriques, attire de nombreux spectateurs de toute la région, de toute la France, et parfois même de l'étranger, venus vivre un moment unique. Au son des fifres et des tambourins, c'est une véritable crèche vivante qui anime la colline de Notre-Dame du Château. Commence alors une superbe procession, qui se dirige vers l'église Saint-Sébastien, où sera célébrée la messe de minuit. Cette célébration s'achève par les offrandes déposées aux pieds de l'« Enfant Roi ».



La Pastorale Maurel

Pour prolonger la magie des fêtes, le Théâtre du Terroir donne chaque année, en janvier, des représentations de la Pastorale Maurel. Cette pièce théâtrale, en quatre actes, écrite par Antoine Maurel en 1844, est entièrement jouée en langue provençale. Avec ses personnages aussi pittoresques que cocasses, la Pastorale Maurel revisite les grands moments de la Nativité, du réveil des bergers à leur arrivée à l'étable, devant l'Enfant Jésus. Allauch d'autrefois reprend vie pendant près de trois heures, avec ses costumes et son parler truculent, pour un spectacle des plus divertissants. Rendez-vous est pris avec Pistachié, le boumian, le meunier et les bergers, pour découvrir ou redécouvrir ce succès de la culture provençale aux dialogues savoureux.

Fête de la Saint-Clair

Célébrée début janvier, la Saint-Clair est organisée par le Comité des Fêtes d'Allauch avec la participation du groupe folklorique « Leis Ami d'Alau » et le Théâtre du Terroir. La Saint-Clair ferait écho à une foire au gibier du XVIII^e siècle. Aujourd'hui une foire gastronomique est proposée tout au long de la journée, ainsi que des animations qui font le plaisir des petits et des grands. Toute la nuit, des bénévoles se relaient pour surveiller la cuisson des cochons qui sont vendus aux gourmets, prêts à déguster, en fin de matinée.



LE MAIRE

Lionel de Cala

42 ans, vit au Logis-Neuf, a grandi à Pie D'Autry. Engagé pour sa commune depuis son adolescence, il a été le plus jeune Conseiller municipal de la précédente mandature (2014-2020).

Fort de cet ancrage, de son engagement sur le terrain et de cette expérience, il a été élu Maire d'Allauch, à 36 ans, le 28 juin 2020 (avec 59,66% des voix).

- Maire d'Allauch (13) depuis 2020.
- Président du groupe majoritaire « Provence Unie » et Conseiller départemental à la Vie associative (Département des Bouches-du-Rhône) depuis 2021.
- Membre du Comité directeur de l'Association des Maires de France (AMF) depuis 2022.
- Diplômé de Sciences-Po Aix-en-Provence.
- 15 ans d'expérience dans le privé et dans plusieurs institutions (ministères de l'Environnement, de la Santé, Présidence de l'Assemblée nationale...).



Pour contacter Monsieur le Maire :

- Par courrier adressé à :
Hôtel de Ville
B.P. 27 / 13718 Allauch Cedex
- Par téléphone au :
04 91 10 48 00
- Par mail :
courrier@allauch.com
ou
bureau@allauch.com

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal est composé de 35 élus :

- **Le Maire**
- **28 conseillers municipaux de la majorité dont 11 adjoints.**
- **6 conseillers municipaux inscrits dans des groupes indépendants ou d'opposition**



Groupe majoritaire « Générations Allauch »

Joëlle MIZRAHI

1^{re} Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, au Dialogue Social, à la Qualité du Service Public de Proximité et aux Relations Internationales

Patrick SABATIER

2^e Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Protection du Patrimoine Communal

Marie-Christine CIANNARELLA

3^e Adjointe déléguée à la Santé, aux Affaires sociales, aux Relations avec l'hôpital de proximité et au monde médical

Frédéric PLA-GAVAUDAN

4^e Adjoint délégué à l'Environnement, à la Préservation du cadre de vie, à la Végétalisation des noyaux villageois, à l'Agriculture et aux Circuits-courts

Isabelle LEVY-FANUCCI

5^e Adjointe déléguée à la Démocratie locale, aux Conseils de quartier, aux Services techniques et au Suivi des travaux de proximité

Patrick MINEO

6^e Adjoint délégué à la Sécurité, à la Police Municipale et à la Prévention

Andrée COLLIN

7^e Adjointe déléguée aux Services et Animations pour les Seniors, à l'Entraide et à la Solidarité entre les générations

Jean TOMASELLI

8^e Adjoint délégué aux Finances et Budget, à la Rationalisation des dépenses et aux Marchés publics

Martine CHAIX

9^e Adjointe déléguée à la Jeunesse, aux Loisirs, aux Maisons de quartier et aux Jumelages

Serge BENNICA

10^e Adjoint délégué à l'Économie locale, à la Revitalisation des noyaux villageois, aux Commerces de proximité, aux Marchés de producteurs locaux et à l'Emploi

Christian LARTAUD

11^e Adjoint délégué à la Démocratie locale, aux Conseils de quartier, aux Services techniques et au Suivi des travaux de proximité

Marie-France ROSTY

Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion et à la Formation

Henri CARVIN

Conseiller Municipal délégué au Monde combattant, à la Mémoire communale et au Dynamisme des traditions provençales

Lionel DE CUBBER

Conseiller Municipal délégué aux Relations avec les organisations professionnelles, aux Relations avec la Confédération des petites et moyennes entreprises et aux Relations avec les acteurs de l'Economie sociale et solidaire

Jacqueline FABRE

Conseillère Municipale déléguée à la Culture et à l'Aménagement du pôle culturel de l'Usine Électrique

Bernard CROZES

Conseiller Municipal délégué au Développement des services numériques et au Déploiement de la fibre optique

Marie-Claude ALLARY

Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance (crèches et halte-garderie), au Développement de la culture provençale et aux Cultes



Maurice ATTIAS

Conseiller Municipal
délégué aux Relations avec
l'antenne de la Métropole,
à la Transformation
de l'espace public, à la
Rénovation de la voirie
et au Développement du
réseau d'assainissement

Christophe MOULIN

Conseiller Municipal
délégué aux Transports
et à la Mobilité durable

Emmanuelle GIRARD-THIVILLIER

Conseillère Municipale
déléguée au Développement
Économique, aux Relations
avec la Zone d'activités de
Fontvieille et à la Création
d'un espace de co-working

Corinne DE RANIERI

Conseillère Municipale
déléguée aux Solidarités,
aux Personnes en situation
de handicap et à l'Egalité
femme-homme

Sandrine FREIRE

Conseillère Municipale
déléguée à l'innovation
et au Développement
de l'artisanat

Laurent CASTILLO

Conseiller Municipal
délégué au Tourisme
et aux partenariats

**Stéphanie GRECO
DE CONINGH**

Conseillère Municipale
déléguée à l'Éducation
(écoles, collège et lycée)
Conseillère métropolitaine

Emily PARTOUCHÉ

Conseillère Municipale
déléguée aux Sports,
à la Gestion des événements
et aux Équipements sportifs

Anthony PAGET

Conseiller Municipal délégué
aux Fêtes, à l'Animation
des traditions provençales
et à la Vie associative

Anaïs ABRAHAMIAN

Conseillère Municipale
déléguée à l'Animation
des noyaux villageois et
des Marchés nocturnes

Loïc ROUZAUD

Conseiller municipal
délégué aux activités
Jeunesse en lien
avec la culture

**Groupe « Allauch
en action »****Charles DALMASSO**

Conseiller municipal
d'opposition

Jean NAYA

Conseiller municipal
d'opposition

Aurélie TRICHAUD-PIRANI

Conseillère municipale
d'opposition

**Groupe RN « Pour
qu'Allauch reste Allauch »****José GONZALEZ**

Conseiller municipal
d'opposition

Francine LICATA-LAROCCA

Conseillère municipale
d'opposition

Sans Groupe**Monique ROBINEAU-CHAILAN**

Conseillère municipale
d'opposition



VIE
QUOTIDIENNE

SERVICE POPULATION

État Civil

Renouveler ou obtenir une carte d'identité ou un passeport

Prendre un rendez-vous en ligne avec l'État civil via le site ou l'application mobile et effectuer un pré-demande en ligne sur www.service-public.fr pour faciliter les démarches

Famille

- Dossier pour un mariage civil
- Dossier de PACS
- Certificat de concubinage

Baptême civil

Les intéressés doivent se rendre au service État Civil afin de retirer le dossier requis

Décès

Déclaration à l'État Civil du lieu de décès : Mairie d'Allauch - Service État Civil - Place du Docteur Joseph Chevillon - tél : 04 91 10 49 27

Service Population

Place du Docteur Joseph Chevillon
Tél. : 04 91 10 48 71
Tél. : 04 91 10 48 72
Tél. : 04 91 10 48 73
etatcivil@allauch.com

Mairie Annexe du Logis-Neuf

Avenue Jean Moulin
Tél. : 04 86 67 46 47



Recensement citoyen

Tous les Français sont tenus, entre leur seizeième anniversaire et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire, de souscrire à la mairie de leur domicile une déclaration en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense. Cette déclaration peut être effectuée par le représentant légal. À cette occasion, une attestation de recensement est remise aux jeunes gens.

Attention ! Cette attestation doit être soigneusement conservée car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il faudra s'adresser au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ).

MAISON FRANCE SERVICES

La « Maison France Services » vous aide dans vos démarches administratives. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le réseau « France services » permet, notamment aux administrés les plus isolés de nos communes, d'accéder à un bouquet de services du quotidien, en partenariat avec des organismes du service public. « La Maison France Services Allauch-Plan-de-Cuques » se situe dans les locaux de la Poste communale de La Pounche.

Vous avez la possibilité de solliciter un accompagnement adapté auprès d'un guichet unique, afin de réaliser vos démarches administratives auprès de :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle Emploi Marseille-Château Gombert
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- L'assurance maladie (CPAM 13)

- La Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- La Carsat Sud-Est

Au-delà de ce socle de services garantis, la Mairie d'Allauch a déployé des offres complémentaires :

- Un poste informatique en libre accès vous permettra de finaliser vos démarches auprès des différents organismes

Horaires d'ouverture au public

Lundi de 8h30 à 12h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h (uniquement les services de La Poste)

Maison France Services (La Pounche)

17 boulevard Clément et Jules Barthélémy

Tél. : 04 91 10 49 77
maisonfranceservices@allauch.com



SERVICE DES ÉLECTIONS

Toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans accomplis le dernier jour du mois de février de l'année en cours, jouissant de ses droits civils et politiques, peut s'inscrire sur les listes électorales de la commune de son domicile.

Les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne peuvent aussi demander leur inscription. Toutefois, ils ne pourront voter que pour les élections municipales, et pour la désignation des membres du Parlement européen.

Depuis 1997, la loi permet l'inscription d'office des jeunes de 18 ans, sous certaines conditions (consultez le service Élections).

Conditions Générales : soit avoir son domicile réel sur la commune ; soit figurer pour la cinquième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes de la commune.

SÉCURITÉ

Police Municipale

Les agents de Police Municipale assurent de nombreuses missions de proximité : le bon ordre public, la sécurité des biens et des personnes, la salubrité publique. Ils veillent à la bonne application des missions de police générale (arrêtés, stationnement, marchés, foires et mariages), ils assurent la surveillance générale (des lotissements, bâtiments publics, massifs forestiers ainsi que les opérations Tranquillité Absence). Ils interviennent sur les problèmes de voisinage, des enquêtes administratives, la divagation d'animaux errants, la déclaration des chiens dangereux, les objets trouvés/perdus. Ils relèvent les infractions au Code de la Route par procès-verbaux et assurent



Les inscriptions sont prises tout au long de l'année jusqu'au 6^e vendredi qui précède le scrutin. Vous pouvez vous inscrire à la mairie (Allauch Village), à la mairie annexe du Logis-Neuf et à la Maison France Services, à la Pounche. Dans tous les cas, il est préférable de contacter le service municipal des élections, pour connaître les pièces à fournir pour l'inscription.

Tout départ ou modification d'adresse sur la commune doit être signalé au service Élections pour une bonne tenue de la liste.

 **Service Élections**
Place Pierre Bellot
Tél. : 04 91 10 48 75 / 04 91 10 48 86
elections@allauch.com

également la sécurité des entrées et sorties des écoles sur l'ensemble de la commune. Dans le cadre du renforcement progressif des moyens alloués à la Police Municipale, le nombre des agents a été renforcé, pour atteindre une augmentation de 70 % des effectifs.

 **Poste de Police Municipale d'Allauch-Centre**
Chemin de Garlaban

 **Poste de Police Municipale du Logis-Neuf**
112, avenue Salvador Allende

Tél. : 04 91 10 49 07
police@allauch.com

PLAN ANTI-CAMBRIOLAGE

Au-delà du renforcement des moyens alloués à la Police Municipale, le "Plan anti-cambriolage", mis en place avec la Police Nationale, fait appel au bon sens de tous ! Adoptez les bons réflexes qui assureront à la fois votre sécurité et garantiront votre tranquillité.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE (OTA)

Durant votre absence, toute l'année mais notamment pour les mois de juillet et/ ou août, les services de police peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

DEVENEZ « VOISINS VIGILANTS »

Afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux administrés, ce dispositif mis en place en juin 2022, a pour objectif de favoriser la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité et de faciliter l'entraide en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Les membres de "Voisins Vigilants" sont mis en relation par le biais d'une plateforme de communication accessible sur www.voisinsvigilants.org

Centre de secours d'Allauch

Allauch dispose d'un tout nouveau centre de secours ultramoderne dont les missions de sécurité civile sont assurées par 130 sapeurs-pompiers qui veillent sur les 35 000 habitants du Canton Vert Allauch-Plan-de-Cuques. Ils interviennent en cas d'accident de la circulation, de feux de forêt, d'incendie, d'inondations, dans les secours d'urgence aux personnes... Devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement accessible à tous. Pour cela, il faut vous adresser au Service départemental d'Incendie et de Secours 13 (SDIS) ou contacter la caserne située dans le secteur des Aubagnens.

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Les locaux de l'école primaire du Logis-Neuf, mis à disposition par la Ville, accueillent l'école de formation au métier de pompier. La formation, d'une durée de 4 ans, à raison d'un samedi après-midi par semaine pendant la période scolaire, permet aux jeunes de 13-14 ans de découvrir le métier et ses missions. Pour tout renseignement, adressez-vous au centre de secours d'Allauch.

 **Centre de Secours d'Allauch**
1 Chemin des Ateliers
(Les Aubagnens)
Tél. : 04 91 07 83 30

Police Nationale

Un accueil est assuré au Commissariat de Plan-de-Cuques de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi. Le week-end, l'accueil est assuré par le commissariat du 12^e arrondissement de Marseille, jour et nuit. Le dispositif du commissariat est complété par des forces de police provenant de Marseille : Brigade Anti-Criminalité (B.A.C. Sud/Nord) qui patrouille en civil, de jour comme de nuit, motards et GSP.

 **Poste de Police Nationale**
2 avenue Georges Pompidou
13380 Plan-de-Cuques
Tél. : 04 84 35 35 80

 **Commissariat du 12^e arrondissement de Marseille**
50 rue Charles Kaddouz
13012 Marseille
Tél. : 04 84 35 35 40
Une urgence, composez le 17 ou le 112

CONSEILS DE QUARTIER

Les Conseils de quartier ont été créés en 2020 afin de favoriser la participation et l'implication des habitants dans la vie démocratique de notre commune.

Ils sont au nombre de six : Allauch-Village, Le Logis-Neuf, La Pounche, Pié d'Autry, Enco de-Botte/Val Fleuri, Fontvieille. Leur mise en place favorise le débat démocratique par l'expression d'avis sur les projets de la collectivité et nourrit le plus en amont possible les décisions municipales, tout en intégrant

l'expérience des représentants des associations et d'acteurs socioprofessionnels intervenant dans chaque noyau villageois. Les commissions de travail par quartiers permettent aux conseillers de se réunir en petits groupes pour débattre sur des thèmes précis du quartier où ils résident.

 **CONSEILS DE QUARTIER**
Tél. : 04 91 10 49 89
conseildequartier@allauch.com



TRANSPORTS

Depuis le 7 juillet 2025, Allauch connaît un renforcement de son réseau de transports en commun. Les lignes d'Allauch : la ligne 63 qui connecte le Logis-neuf (jusqu'aux Côtes Rôties) au métro La Rose via le technopôle de Château-Gombert, la ligne 64 qui relie Plan-de-Cuques (collège Olympe de Gouges), Allauch et La Valentine (jusqu'à la gare SNCF de la Barasse), la ligne 107 relie Allauch-Village au métro La Fourragère (via le lycée Monte-Cristo et Les Trois-Lucs), la ligne 142 qui connecte le Logis-neuf (jusqu'à La Fève) au Métro La Rose et la ligne 144 qui assure la liaison entre Allauch-Village et le métro La Rose.

RTM - La Métropole Mobilité

 **RTM : 04 91 91 92 10**
La Métropole Mobilité :
0 800 713 137



Retrouvez les tarifs et le détail des lignes sur www.allauch.com

Transport à la demande

La ligne 65 (ex-Bus des collines) est un transport à la demande complémentaire, qui dessert des arrêts supplémentaires, en parallèle des lignes régulières (62, 63, 64, 107, 142 et 144). Elle fonctionne toute l'année de 7h à 19h, du lundi au vendredi.

L'application « Le bus à la demande » vous permet de définir les lieux de départ et d'arrivée et réserver des trajets 15 minutes avant votre départ ou jusqu'à 4 semaines à l'avance. Vous êtes informés en temps réel. Elle offre la possibilité d'enregistrer vos trajets favoris et de modifier ou d'annuler votre réservation.

 **En plus de l'application, réservez votre bus sur : www.lebusalademande.fr ou au 04 42 70 51 49**

Transports scolaires élémentaires

Un nouveau dispositif de Transport à la Demande (TAD) a été mis en place : il s'agit de la ligne 65 disponible du lundi au vendredi, de 7h à 19h, gratuite pour les enfants de moins de 11 ans qui peuvent voyager seuls, munis d'une autorisation parentale. Une réservation est obligatoire pour pouvoir prétendre au dispositif, **via l'application « Le bus à la demande », sur leur site ou bien par téléphone au 04 42 70 51 49**.

Vous pouvez également, pour plus d'informations, contacter la :

 **Direction de l'Education**
14 rue des Moulins (Allauch village)
Tél : 04 86 67 46 25

Taxis



En vous rendant sur place ou par un simple coup de fil, des taxis sont à votre disposition 7 j/7 et 24 h/24. Certains véhicules sont équipés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Vous trouverez plusieurs zones de stationnement pour les taxis, dans les différents quartiers de la commune :

- Cours du 11 Novembre à Allauch-Village ;
- Devant le centre médical du Logis-Neuf ;
- Chemin Antoine Camoin à La Pounche.

 **Plus de renseignements sur le site www.allauch.com**



LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La Direction de l'Éducation gère les affaires scolaires et toutes les questions relatives aux structures de la petite enfance (crèches municipales), aux écoles maternelles et élémentaires : les inscriptions, le périscolaire (garderie du soir et du matin), la médiation avec les familles, le ramassage scolaire et la restauration scolaire.

Elle a la gestion du personnel communal dédié aux écoles : les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et les animateurs périscolaires. Elle s'occupe également de la coordination

de l'entretien des bâtiments scolaires (petites réparations, communication interne, travaux, matériel, nettoyage). La Direction de l'Éducation est un interlocuteur pour les parents, les enseignants et le personnel non enseignant de la Mairie.

**Direction de l'Éducation
Espace Josette Dor**
14 rue des Moulins
Tél. : 04 86 67 46 25
Mail : education@allauch.com
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

LE SERVICE GUICHET FAMILLE

Ce lieu d'accueil offre aux familles la possibilité d'inscrire les enfants de 0 à 10 ans aux prestations et activités municipales liées à l'enfance et au périscolaire : crèches, centre aéré, cantine, garderies. Il traite aussi les demandes des familles en lien avec les structures concernées, contrôle les pointages des présences, édite les factures et perçoit leurs règlements. Le Guichet Famille fait également office d'annexe Mairie afin d'informer les administrés sur les démarches d'état civil (information sur le renouvellement de la CNI, recensement militaire, inscriptions sur les listes électorales...). La dématérialisation via un espace famille en ligne et privatif offre aux familles de

nombreux services comme le paiement par carte bancaire, la possibilité d'inscrire son enfant au centre aéré en quelques clics ou de modifier une réservation en garderie du soir ou à la cantine...



Le Guichet Famille
Avenue Jean Moulin

Le Logis-Neuf
Tél. : 04 86 67 46 47

www.allauch.com
famille.allauch.com

Horaires d'accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.



Le « Relais petite enfance » pour les 0-3 ans

Le relais petite enfance, a ouvert ses portes en janvier 2024 au sein des locaux du Guichet Famille, recense l'ensemble des assistantes maternelles de la commune pour favoriser la mise en relation avec toutes les familles en recherche de place individuelle. Elles peuvent ainsi découvrir tous les moyens de gardes possibles dont les crèches collectives municipales ou associatives ainsi que les

micro-crèches dans un souci d'adapter au mieux leurs besoins aux structures. Les assistantes maternelles ont ainsi un lieu de référence pour proposer aux enfants divers ateliers pédagogiques et créatifs.



Relais petite enfance
rpe@allauch.com
Tél. : 04 86 67 46 47

PETITE ENFANCE

Structures municipales de la Petite Enfance

Crèche multi-accueil les Pitchouns d'Allauch

321 avenue Salvador Allende
04 86 67 46 60

Crèche multi-accueil les Petits Princes d'Allauch

587 avenue Marcel Pagnol
04 86 67 46 62

Assistantes maternelles agréées

Afin de faciliter votre recherche, la liste actualisée des Assistantes Maternelles Agréées est disponible au Relais Petite Enfance.



Pré-inscription crèche

Dossier de pré-inscription en ligne sur www.allauch.com et famille.allauch.com à retourner au Guichet Famille - Avenue Jean Moulin - Le Logis-Neuf.

Autres structures de la Petite Enfance

Crèche Les Angelots

Gérée par Les Crèches du Sud, dans le cadre d'une convention avec la commune.
73 boulevard Ange Martin
04 91 07 00 74
allauch@creches-du-sud.fr
www.creches-du-sud.fr

Micro-crèche Petipas

670 avenue du Canton Vert
Le Carré d'Or
04 96 2117 59
contact@microcreche-petipas.fr
www.microcreche-petipas.fr

Micro-crèche PetiPas Espace les Palmiers

Avenue Jean Giono -
Traverse Émile Carvin
04 13 94 10 39
contact@microcreche-petipas.fr
www.microcreche-petipas.fr

Micro-crèche Nursea Allauch Park

250 route des 4 Saisons
09 81 61 42 31
www.nursea.fr
contact@nursea.fr

Micro-crèche Les Mini Perles

Chemin Saint-Euphémie
06 08 61 86 30
angelique.barbier@lesminiperles.fr
www.lesminiperles.fr

Micro-crèche BaBynière

2 montée Jean Baptiste Tiran
04 86 77 41 46
info@babyniere.fr
www.babyniere.fr

Micro-crèche La Cabane d'Achille & Camille

1094 avenue du 7^e RTA
06 01 65 00 24
qgarie@achilleetcamille.com

ENFANCE

Écoles maternelles

Maternelle du Logis-Neuf

Avenue Lei Rima -
Place du 24 Avril 1915
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 99

Maternelle Simonne Charlet

710-746 Chemin
Marius Milon
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 78

Maternelle Pié d'Autry

Traverse de Pié d'Autry
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 87



Maternelle d'Allauch-Centre

Rue Chapelle Vieille
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 94

Maternelle la Farandole

Chemin Marius Milon
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 77

Les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire se font auprès du Service Éducation.

Les dates d'inscription sont communiquées sur www.allauch.com et www.famille.allauch.com

Maternelle de Val Fleuri

Le Val d'Allauch
Allée des Oliviers
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 90

Maternelle Thyde Monnier

Chemin des Gonagues
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 80

Écoles élémentaires

École élémentaire du Logis Neuf

Avenue Lei Rima -
Place du 24 avril 1915
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 95



École élémentaire Louis Nivière

Chemin Marius Milon
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 75

École élémentaire Val Fleuri

Le Val d'Allauch
Allée des Oliviers
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 90



École élémentaire Allauch Centre

Rue Léon Jouve
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 91

École élémentaire Pié d'Autry

Traverse de Pie d'Autry
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 85

École élémentaire Thyde Monnier

Chemin des Gonagues
13190 Allauch
Tél. : 04 86 67 46 80

Restauration scolaire

Les repas sont préparés dans une cuisine centrale en favorisant les produits frais locaux et labellisés, dont une part grandissante de produits bio. Des contrôles d'hygiène sont régulièrement effectués par nos services sur les 2 000 repas servis chaque jour. La gestion des repas, des absences ainsi que le règlement des factures se font au Guichet Famille, par mail à famille@allauch.com et sur votre espace famille Internet sur le site famille.allauch.com.

Prix des repas : 3,50 € tarif normal (régulier) - 4 € le repas régulier (hors commune), 5 € le repas exceptionnel - 1,80 € en cas de prise en charge du C.C.A.S, 1,60 € tarif pour les enfants allergiques (PAI).

Le repas exceptionnel (d'un montant de 5 €) permet aux familles n'ayant pas réservé de repas fixe, de laisser leur(s) enfant(s) à la cantine, et ce, jusqu'à 4 repas maximum dans le mois. L'enfant doit être déjà inscrit à la cantine et il suffit de prévenir le matin en faisant un mot pour l'enseignant(e) ou l'ATSEM de l'école.

Les Garderies et Études

GARDERIE DU MATIN

La garderie du matin permet d'élargir l'amplitude horaire afin de proposer aux parents de laisser leurs enfants en toute sécurité avant le temps d'enseignement.

Garderie du matin : Accueil de 7h30 à 8h05 - Tarif : 1,50 €/jour à la présence.

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires (au mois de juin) ou en cours d'année soit sur l'Espace Famille (compte privé) soit par une fiche d'inscription. Facturation à la présence, pas de réservations de jours requis.

L'ÉTUDE SURVEILLÉE EN ÉLÉMENTAIRE DE 16H30 À 17H30

L'étude surveillée de 16h30 à 17h30 est gratuite et assurée par les enseignants.

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires (au mois de juin) ou en cours d'année. Elle se fait soit sur l'Espace Famille soit via une fiche d'inscription à retourner au Guichet Famille. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à l'étude durant l'année scolaire ou mois par mois. Les cas d'inscription ou de sortie exceptionnelle doivent être signalés avant midi sur le mail sortie.ecole@allauch.com

L'ACCUEIL SURVEILLÉ DE 16H30 À 17H30 EN MATERNELLE

L'accueil surveillé de 16h30 à 17h30 est gratuit et assuré par les ATSEM en maternelle.

Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h (accueil ouvert de 17h à 17h30). L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions (au mois de juin) ou en cours d'année scolaire sur l'Espace Famille. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à l'accueil durant l'année scolaire ou mois par mois. À respecter : inscription et réservation des jours obligatoires en début d'année. Les demandes exceptionnelles devront faire l'objet d'un mot le matin remis à l'enseignant ou l'ATSEM. Modification des réservations possible avant le 25 du mois en cours pour le mois suivant, sur son espace famille Internet.

LA GARDERIE DU SOIR DE 17H30 À 18H

La garderie du soir de 17h30 à 18h est assurée par des animateurs municipaux sous la responsabilité du personnel municipal. Elle permet d'élargir l'amplitude horaire et ainsi de permettre aux parents qui terminent plus tard de pouvoir laisser leur(s) enfant(s) en toute sécurité.

Garderie du soir : accueil de 17h30 à 18h (après l'étude surveillée). Tarif : 1 €/jour

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires ; ou en cours d'année soit sur l'Espace Famille soit via une fiche d'inscription. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à la garderie du soir durant l'année scolaire ou mois par mois. Les cas d'inscription ou de sortie exceptionnelle doivent être signalés avant midi sur le mail sortie.ecole@allauch.com

 **Guichet Famille**
Avenue Jean Moulin

Tél. : 04 86 67 46 47
Mail : famille@allauch.com

Les horaires et organisations peuvent-être sujets à modification.



Collège Yves Montand

Un bâtiment moderne, bénéficiant des dernières technologies, accueille près de 960 élèves et s'ouvre sur le village et le massif boisé qui le couronne. Le Gymnase Tommasi complète les installations permettant aux collégiens de pratiquer du sport sans avoir à se déplacer.

 **Collège Yves Montand**
121 avenue du Vallon Vert
Tél. : 04 91 10 41 00
www.site.ac-aix-marseille.fr/clg-montand



Lycée Monte-Cristo

Le lycée d'Allauch, baptisé Monte-Cristo, a accueilli ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2019. Il accueille plus de 800 élèves issus d'Allauch et d'une partie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille, qui sont répartis entre 9 classes de Seconde, 8 de 1^{re} et 8 de Terminale.

 **Lycée Monte Cristo**
Avenue de Provence
Tél. : 04 91 64 19 23
www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-montecristo





LA DIRECTION JEUNESSE ET SPORT

La Direction Jeunesse et Sports propose de nombreuses activités pour tous les Allaudois. Elle assure des missions en faveur de la jeunesse et facilite l'accès aux activités sportives. Son équipe pluridisciplinaire est un relais essentiel pour vous accompagner et vous renseigner, tout au long de l'année, à l'occasion d'activités physiques, de manifestations sportives, de stages ou de formations.

 **Maison de la Jeunesse et des Sports**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Parking du Complexe sportif Jacques Gaillard, Traverse de Pié d'Autry

Tél. : 04 86 67 46 20

LES DISPOSITIFS

Allauch Loisirs

Ce dispositif est réservé aux jeunes âgés de 10 à 17 ans. Il fonctionne durant toutes les vacances scolaires (février, Pâques, juillet, août, Toussaint, excepté Noël). Des activités manuelles, sportives et culturelles sont organisées ainsi que des sorties dans des parcs publics ou d'attractions, des musées mais également des demi-journées à la piscine municipale, l'été, pour les 6-10 ans et les 10-17 ans. Tarif selon coefficient familial (repas compris). Un dossier annuel est à réaliser afin de participer aux inscriptions qui se déroulent par période, les modalités sont communiquées par mail quelques jours avant l'ouverture de celles-ci.

 **Renseignements : Service animation**
04 86 67 46 64
www.famille.allauch.com
jeunesseanimation@allauch.com



Nocturnes 13190

Pour les jeunes allaudois âgés de 14 à 25 ans, sports, activités ludiques et rencontres avec des professionnels de la santé et de la prévention sont proposés par une équipe d'animation. Ce dispositif se déroule en juillet au complexe sportif Jacques Gaillard, tous les lundis, mercredis et vendredis de 19h à minuit. Tarif : 11€ pour l'ensemble des soirées.

Les inscriptions se déroulent généralement en juin ainsi que les soirs de fonctionnement.

 **Renseignements : Service animation**
04 86 67 46 64
jeunesseanimation@allauch.com

LA CARTE JEUNES

Les jeunes Allaudiens âgés de 10 à 25 ans peuvent bénéficier de la Carte Jeunes ! Cette carte, qui est gratuite, permet d'accéder à 2 avantages : avoir des remises auprès des partenaires de ce dispositif (activités municipales et commerces locaux) et recevoir des informations jeunesse par mail (inscriptions à des activités, orientation, formation, offres de mobilités internationales, aide au logement, accès aux droits...)



Renseignements

et téléchargement de la fiche d'inscription sur www.allauch.com ou directement à la Maison de la Jeunesse et des sports.

Renseignements au 04 86 67 46 20

infojeunesse@allauch.com

 Pour toutes demandes de renseignements : infojeunesse@allauch.com

04 91 10 48 26



Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué d'élèves des classes de CM2 et du collège Yves Montand, représentant les classes de la 6^{ème} à la 4^{ème}. Les jeunes élus échangent autour des nombreuses thématiques qui les concernent directement : l'éologie, le menu de la cantine, la pause méridienne, les pistes cyclables ou le harcèlement scolaire, entre autres.



Allauch Gaming Festival

Allauch organise, en partenariat avec l'association PXL-Organisation et les organisateurs du Hero Festival, le « Allauch Gaming Festival », le rendez-vous du jeu vidéo et du cosplay. Rétrogaming, jeux d'arcade, réalité virtuelle, compétitions et challenges e-sports de FC25, Fortnite, Street Fighter et Project cars... mais aussi de nombreuses animations : Escape game, jeux de société et de plateau, quizz et blind-tests, parties de Nerf, activités manuelles et boutiques et stands de créateur mangas, comics... Cet événement intergénérationnel propose aux jeunes, aux familles et aux amateurs de compétitions, des animations pour tous les âges et les goûts, du néophyte au passionné.

Centre aéré

La commune met à la disposition des familles allaudiennes un accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) qui accueille les enfants de 3 à 10 ans et se déroule à l'école Thyde Monnier des Gonagues. Le Centre aéré fonctionne tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (excepté les vacances de Noël et la dernière semaine d'août). Pour inscrire votre enfant, il faut remplir le formulaire de dépôt de dossier annuel centre aéré (disponible en téléchargement sur www.famille.allauch.com ou de le récupérer au Guichet Famille) valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours et de le retourner par mail à centreaere@allauch.com dûment complété, signé et accompagné de toutes les pièces à fournir. (Voir dates limites de dépôt des dossiers sur votre espace famille). Le dossier annuel n'est pas considéré comme une inscription aux périodes de vacances ni aux mercredis. Ce dossier vous permettra d'accéder par la suite aux dates de pré-inscriptions sur



Internet pour chaque période de vacances. Pour les inscriptions : se rendre sur votre espace famille à des dates qui vous seront communiquées par mail.

Infos : www.allauch.com
et www.famille.allauch.com

Pour les inscriptions

Se rendre sur votre espace famille à des dates qui vous seront communiquées par mail.

www.famille.allauch.com

 **Guichet Famille**
Avenue Jean Moulin
Tél. : 04 86 67 46 47
Mail : famille@allauch.com

 **Centre aéré d'Allauch**
Chemin des Gonagues
Groupe scolaire Thyde Monnier
Tél. : 04 86 67 46 64
centreaere@allauch.com



DIRECTION DES SPORTS

Elle est composée d'une équipe technique, de maîtres-nageurs et de personnel administratif, en charge toute l'année de gérer, d'entretenir les installations sportives de la commune, et de renseigner sur toutes les activités proposées par les associations sportives. Cette Direction est également un relais pour les associations sportives

de la commune qui bénéficient de nos installations. Elle assure et gère les créneaux qui sont mis à leur disposition tout au long de l'année pour leurs entraînements, compétitions et événements. La Direction organise début septembre « La Rentrée des associations sportives » au Complexe Sportif Jacques Gaillard, à Pié d'Autry..

Installations Sportives Municipales

La commune compte de nombreuses infrastructures sportives : 2 gymnases, 2 piscines, 1 pataugeoire, 2 terrains de football, 6 courts de tennis, 2 terrains multi-sports de proximité, des salles d'arts martiaux, de danse...

Pié d'Autry :

Le Complexe sportif Jacques Gaillard est composé d'un stade synthétique pelousé, d'un gymnase, d'un dojo, de six courts de tennis, d'un domaine aquatique constitué d'une piscine couverte et d'une piscine en plein air, d'une pataugeoire et d'un solarium.



Aires de jeux pour enfants

Parc de Carlevan - Avenue Marcel Pagnol
Esplanade des Moulins - Allauch Village
Place du Belvédère - Allauch Village
Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf
Boulevard Gustave Rambert - La Pounche
Le Val d'Allauch - Allée des Oliviers
Complexe Sportif Jacques Gaillard - Traverse de Pié d'Autry



Logis-Neuf :

Vous pourrez y trouver le stade de football stabilisé Yves Fassanaro, un terrain de basket-ball, une aire de fitness. L'Espace culturel et sportif Robert Ollive comprend une salle de spectacles, un dojo et une salle de danse.

La Pounche :

Vous pourrez y retrouver le gymnase Francis Tommasi au collège Yves Montand et un terrain de basket-ball.

Les Gonagues :

L'Espace sportif Thyde Monnier comprend un dojo et une salle d'activités.



DEMANDE DE SUBVENTION

Pour faire une demande de subvention auprès de la Mairie d'Allauch, merci de bien vouloir télécharger le dossier de demande de subvention disponible sur www.allauch.com, de le compléter et de le retourner avec toutes les pièces justificatives.



PISCINE MUNICIPALE

L'accès se fait sur présentation d'une carte magnétique. Pour l'obtenir, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription (en téléchargement sur allauch.com) et de présenter les pièces demandées, à la piscine municipale, Complexe Sportif Jacques Gaillard. Cette carte est nominative et personnelle. Elle sera par la suite à retirer et à recharger directement à la piscine municipale. Le port du bonnet est obligatoire pour accéder à la piscine, ainsi que celui du maillot «slip» ou boxer moulant. Les bermudas ne sont pas autorisés. Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

NATATION LOISIR tout public

Les activités proposées sont encadrées par des maîtres-nageurs diplômés d'État et se font en fonction de l'âge :

- Les bébés nageurs années 2021 à 2025

- La pré-école de natation année 2020
- L'école de natation année 2019
- L'aquaphobie dès 6 ans (le mercredi après-midi pour les adultes et le samedi pour les enfants)
- L'aquagym pour les séniors dès 55 ans.

 **Pour de plus de renseignements
contactez l'accueil de la piscine au
04.86.67.46.05**

AQUABIKE

Il s'agit d'une activité sportive de vélo pratiquée dans l'eau pour un renforcement musculaire et cardiovasculaire tout en douceur. Une activité proposée par l'Aquatic Club Allaudien (ACA) en partenariat avec la Municipalité.

Renseignements et inscriptions :
www.aquatic-club-allaudien.com

MAISON MUNICIPALE DES RETRAITÉS ACTIFS

À travers la pratique d'activités adaptée aux personnes à partir de 50 ans retraitées ou assimilées, la Maison Municipale des Retraités Actifs propose :

- D'adhérer à un service municipal qui œuvre en collaboration avec des seniors pour le bien-être, le plaisir et le bien vieillir.
- De lutter contre l'isolement par le maintien d'un lien social actif.
- De préserver le capital santé par la pratique d'activités adaptées, dans un cadre convivial, d'entraide et de solidarité.
- De participer à de multiples activités : physiques, culturelles, manuelles, ludiques.
- De se retrouver pour des journées créatives et des animations festives.
- De découvrir, grâce au partenariat avec la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS), des activités encadrées par des seniors actifs.

Les activités proposées

Activités sportives

Pétanque, danse, gymnastique tonique, gymnastique de maintien, gymnastique douce, gymnastique zen : Aïkido Self-

Défense, randonnée, randonnée douce, Petits pas, danse en ligne, danse grecque, danse des Balkans, danse tonique, sophrologie.

Activités culturelles

Informatique (débutants et confirmés), anglais, espagnol, le coin des lecteurs, remue-méninges (jeux de mémoire), théâtre

Activités ludiques

Contrée, bridge, tarot, jeux divers (Scrabble...), petites mains (couture, tricot, ateliers manuels...), chant

Évènements festifs

Journée champêtre, karaoké, rencontres intergénérationnelles...

Activités partagées

Rencontres ponctuelles avec des groupes extérieurs (écoles, associations, maison de retraite...)

Escapades

Sorties à la journée, sorties citadines.

Séjours sportifs

Un séjour d'été, un séjour d'hiver et un séjour touristique.

 **ADHÉSION ET RENSEIGNEMENTS**
Maison Municipale des Retraités actifs
Espace Culturel et Sportif Robert Ollive
893 avenue Salvador Allende - Le Logis-Neuf
Tél. : 04 91 10 44 72



LES MAISONS DE QUARTIER

Les Maisons de Quartier sont des espaces d'accueil et de loisirs implantés à Allauch Centre, La Pounche et le Logis-Neuf. Elles sont des lieux d'échanges et de rencontres entre Allaudiens, dans lesquelles sont pratiquées de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs.

Dès le mois de septembre, consultez le guide des activités proposées pour les adultes et les enfants sur www.allauch.com.



Maison de Quartier Gérard Philipe
Centre St-Exupéry - Av. Marcel Pagnol
Tél. : 04 91 10 49 43

Maison de Quartier Jacques Chirac
Av. Jean Moulin/Logis-Neuf
Tél. : 04 86 67 46 31

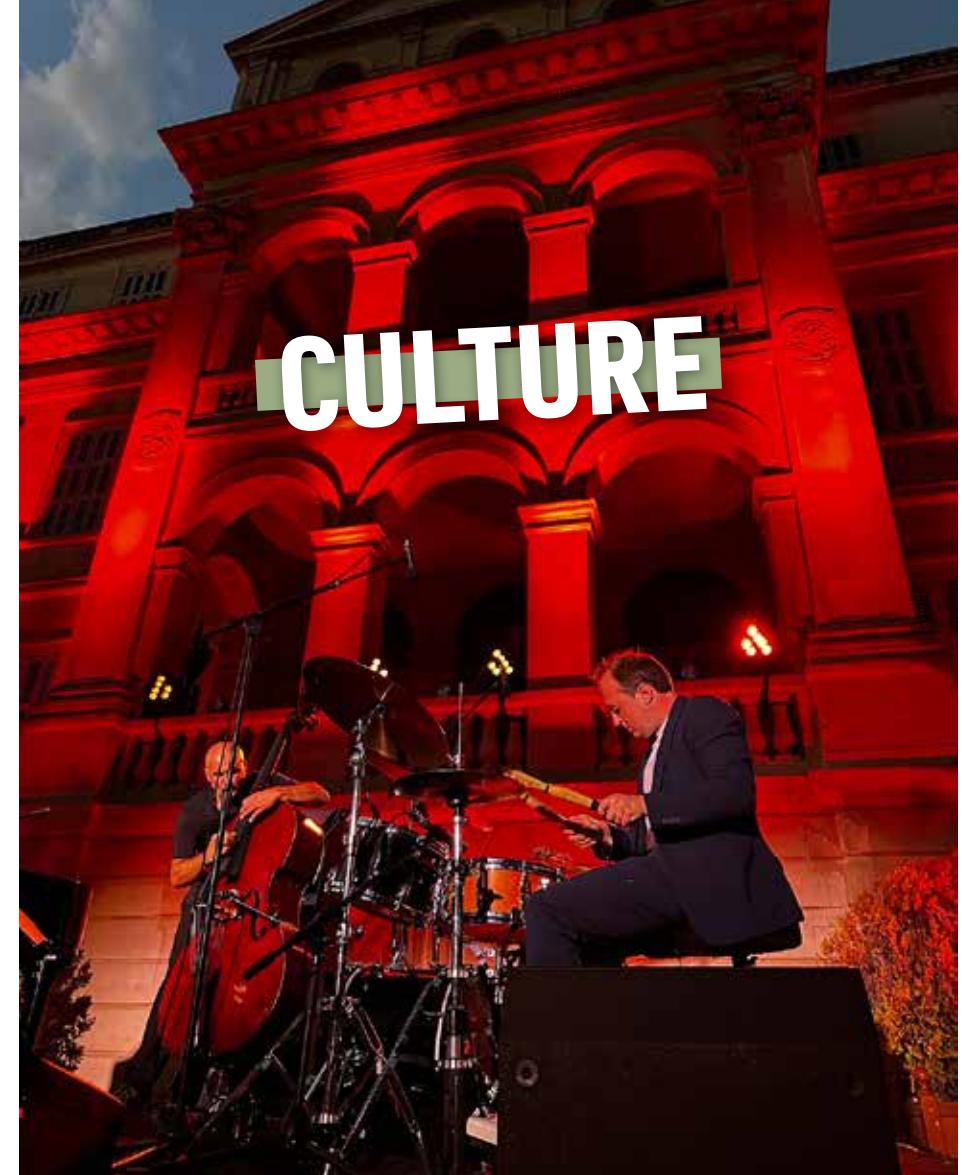
Maison de Quartier Yves Montand
Bd Ange Matin - Place Bernard Monge
La Pounche - Tél. : 04 86 67 46 30

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

En œuvrant aux côtés de la collectivité, les associations contribuent au dynamisme de la commune, dans les domaines les plus divers : traditionnel, culturel, aide sociale ou humanitaire, éducation, protection animale... La Maison de la Vie Associative est un lieu de ressources, de renseignements et de dialogue entre les associations, les administrés et les services municipaux. Elle accompagne les projets des associations en leur octroyant un soutien logistique, technique et éventuellement financier, sous forme de subventions, de manière à soutenir des projets concrets et innovants qui favoriseront

le rayonnement de notre tissu associatif local, mais aussi celui de notre commune. De plus, la commune propose la mise à disposition de locaux municipaux pour une réunion ou une activité de votre association. Pour tout renseignement ou pour toute demande concernant votre association, la Maison de la Vie Associative se tient à votre disposition.

Maison de la Vie Associative (MVA)
780 route des 4 Saisons
Tél. : 04 91 10 44 75
Mail : courrier@allauch.com



LE SERVICE DE LA CULTURE

Ce service organise des spectacles tout au long de l'année : théâtre, danse, musique ou encore spectacles pour enfants ainsi que des manifestations culturelles durant l'été dans le cadre des « Estivales » qui se déroulent dans les sites remarquables du Théâtre de Nature et de la Bastide de Fontvieille.



PÔLE CULTUREL DE L'USINE ÉLECTRIQUE

Après 36 mois de rénovation, l'ancienne friche industrielle devenue le Pôle Culturel de l'Usine Électrique, inaugurée en octobre 2024, s'est imposée comme une véritable vitrine dédiée à la culture sous toutes ses formes. Le Pôle Culturel de l'Usine Électrique comprend :

- Une grande bibliothèque de plus de 800 m²
- Une galerie d'exposition de 400 m² située au rez-de-chaussée
- La nouvelle Maison du Tourisme de 200 m², avec une plus d'une centaine de documents à disposition

- L'espace de coworking « La Bobine » : un espace de travail partagé de plus de 120 m² comprenant une salle de réunion (25 places) et deux bureaux, avec système de visio-conférence et un espace commun convivial avec 8 postes individuels
- Un auditorium de 100 places

Ce site unique situé à l'entrée du village a vocation à devenir un site culturel provençal incontournable et accueillera prochainement le futur Musée Marcel Pagnol.

Pôle culturel de l'Usine électrique
164, avenue du Général De Gaulle
(Allauch Village)
Tél : 04 91 10 49 30

LA BIBLIOTHÈQUE



Située au Pôle Culturel de l'Usine Électrique, la nouvelle Bibliothèque municipale s'étend sur plus de 800m² et comprend un jardin de lecture, une cabane aux histoires, des espaces dédiés aux jeux de société, aux jeux vidéo et à des ateliers ludiques. Gratuite pour tous les Allaudois, de nouveaux horaires élargis ont également été mis en place. Elle a pour mission de favoriser l'accès du public à l'écrit, à l'image, au son, aux technologies de l'information et de la communication. Elle est un lieu de loisirs et de détente pour le public, et participe au développement culturel, à la diffusion de l'information, à la recherche, à la formation, à l'éducation et à la culture de tous, en

respectant la diversité de goût et des choix. Elle organise régulièrement des animations autour des livres et de la lecture, de la création, du numérique et des jeux vidéo. Régulièrement, de nouvelles acquisitions viennent enrichir le catalogue de la bibliothèque en respectant une pluralité de collections (romans, documentaires, albums, livres, livres audio, bandes dessinées, dvd, cd, vinyles).

Bibliothèque d'Allauch
164 avenue du Général De Gaulle
04 91 10 49 30
bibliothèque@allauch.com



ÉQUIPEMENTS CULTURELS



Théâtre de Nature

Ce « théâtre antique » construit en 2000 et situé à la sortie du village, permet d'accueillir plus de 1000 personnes dans un écrin exceptionnel.

De nombreux spectacles culturels y ont lieu en période estivale.
Parking de 120 places sur l'esplanade.

 **Théâtre de Nature**
Montée Trinière (Allauch Village)

La Galerie

Située au cœur du tout nouveau Pôle Culturel de la Ville d'Allauch, la Galerie d'exposition accueille tout au long de l'année sur près de 400m² des expositions temporaires ambitieuses dédiées aux Arts Visuels et à la création contemporaine : peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes ou plasticiens pour des expositions monographiques ou collectives, des rétrospectives et des créations originales.

 **Galerie d'exposition**
164 avenue du Général de Gaulle
04 91 10 49 00
galerie@allauch.com



Bastide de Fontvieille

Construite en 1845, la Bastide de Fontvieille est un trésor du patrimoine allaudien. Les espaces extérieurs permettent des manifestations culturelles dans un cadre exceptionnel. À l'abri des cèdres et des platanes durant les soirées d'été, dans le cadre des « Estivales ».

 **Bastide de Fontvieille**
780 route des
4 Saisons (Fontvieille)

Espace François Mitterrand

Cette salle polyvalente en plein cœur du village peut accueillir jusqu'à 300 personnes pour assister à des représentations culturelles, théâtrales, des concerts ou des soirées organisées par les associations traditionnelles provençales.

 **Espace François Mitterrand**
Traverse Chapelle des Filles
(Allauch Village)

Espace Robert Ollive

La salle de spectacles d'une superficie de 530 m², accueille tout type de manifestations : théâtre, danse, conférences, projections... Le complexe accueille aussi la Maison Municipale des Retraités Actifs et deux salles d'activités sportives. Parking gratuit.

 **Espace Robert Ollive**
893 avenue Salvador Allende
(Logis-Neuf)

Vieux Bassin

Après six ans de fermeture et des grands travaux, le Vieux Bassin a rouvert ses portes à l'art et à la culture au cœur du village en septembre 2021. Il est dédié à la création et à l'expression de peintres, sculpteurs, photographes et au maintien de nos traditions provençales. Il accueille

notamment la crèche animée de Gilbert Orsini et son cortège de 800 santons.

 **Vieux Bassin**
Montée Marius Barret
Esplanade Jean-Louis Maestrelli



ESPACE DE COWORKING « LA BOBINE »

Afin de répondre à la demande des entrepreneurs, des créateurs d'entreprise, des travailleurs indépendants, ou encore des salariés en télétravail, la Ville d'Allauch a investi dans la création d'un espace de coworking. Nouveau service municipal ouvert en octobre 2024, « **La Bobine** » sait séduire les entreprises et entrepreneurs, et trouve sa place **au sein du Pôle Culturel de l'Usine Électrique** situé à l'entrée du village.

Idéal pour les séminaires et réservable à la journée ou à la demi-journée, **cet espace de travail partagé** de plus de 120 m² comprend une **salle de réunion** de 40 m² d'une capacité de 25 places et deux **bureaux fermés**, réservables à la journée ou à la demi-journée, avec système de **visio-conférence** et **un espace commun**

convivial avec 8 postes individuels avec accès Wifi sécurisé, imprimante...

Situé dans un cadre idyllique avec vue sur nos collines, plus qu'un **espace de coworking**, ce nouveau service municipal a vocation de devenir un véritable lieu de ressources et de solutions pour ceux et celles qui souhaitent **entreprendre** et **travailler** autrement à Allauch.

 **Espace de coworking
"La Bobine"**
164 avenue du Général de Gaulle
04 91 10 49 70
labobine@allauch.com
Réservations : www.labobine.cosoft.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique d'action et de développement social de la Ville. Il a pour mission d'exercer une action générale de solidarité publique locale en liaison avec les institutions publiques (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers). À ce titre, il développe différentes activités et assure une double mission : l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers, aide aux démarches administratives...) et dispense l'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide à la cantine...).

Aide Sociale Légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides de l'État déléguées par conventionnement et instruites à l'échelon local. Les conditions d'attribution de ces prestations sont soumises à décision de l'autorité référente.

Le CCAS offre un accompagnement social individuel. Il est chargé de l'instruction administrative et de la transmission de dossiers, tels que :

- Contrat d'Engagement Réciproque (CER).
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS).
- Aide sociale (placement maison de retraite, hébergement, personnes en situation de handicap, aide à domicile).
- Obligation alimentaire.
- Dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Dossiers de surendettement.
- Fonds de Solidarité au Logement (FSL) : accès au logement, maintien dans le logement, aide aux impayés d'énergie.
- Dossiers Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Dossiers retraite (base, complémentaire(s), réversion).
- Dossiers ASPA, SASPA (Service d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).
- Dossiers RSA
- CMU complémentaire
- CPAM - accompagnement personnalisé dans le cadre du renoncement aux droits et ou aux soins et à la fragilité numérique



Aide Sociale Facultative

C'est dans le cadre de l'aide facultative que le CCAS exprime sa politique sociale et que se dessinent ses priorités d'action, qu'elles soient ponctuelles ou durables. En complément des dispositifs légaux, l'aide facultative constitue une réponse de proximité et de solidarité au profit des Allauchiens les plus en difficulté.

Les demandes d'aide facultative instruites par le CCAS d'Allauch sont soumises à conditions de ressources :

- Secours financiers auprès des fournisseurs d'énergie (bon de chauffage) pour les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Épicerie sociale : distribution de colis alimentaires de première nécessité aux foyers allaudiens rencontrant des difficultés.
- Gratuité et tarif réduit des cantines dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la commune.
- Colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 65 ans, sous condition de ressources et personnes en extrême précarité.
- Carte de transport de la RTM (gratuité ou demi-tarif).
- Dispositif « fonds de proximité eau » : dispositif d'aide pour les abonnés de la SEMM (propriétaires, copropriétaires ou locataires de leur résidence principale) au règlement d'une partie de leur facture d'eau et d'assainissement. Uniquement sur rendez-vous.
- Aide aux classes transplantées
- « Colis Bébé »

Service Logement Social

Le service logement social accompagne, oriente et conseille les personnes dans leurs démarches d'accès au logement social. Pour constituer une demande et obtenir une attestation d'enregistrement départemental de demande de logement social, il existe deux possibilités :

- Soit remplir le Cerfa de « demande de logement social » téléchargeable sur www.allauch.com ou sur le site www.service-public.fr (cerfa n°14069-04) et le renvoyer auprès d'un bailleur social. Après enregistrement du dossier par le bailleur social, le demandeur reçoit une attestation indiquant le numéro départemental unique. Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement social et certifie la date de cette demande.

• Soit d'enregistrer la demande en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

L'attestation d'enregistrement sera délivrée dans un délai de cinq jours. L'attribution définitive d'un logement, même s'il est contingenté ville, est décidée en commission d'attribution par le bailleur social concerné. La recevabilité des dossiers reste de la seule compétence des bailleurs sociaux au moment de l'instruction des dossiers d'attribution de logements. Toute demande a une durée de validité d'un an à compter de son enregistrement. Il appartient à chacun de la renouveler chaque année.

 **Service logement social**
CCAS d'Allauch
355 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 91 10 44 30
ccas@allauch.com



Service d'Aide à la Personne (SAP) du CCAS

- Service d'Autonomie à Domicile (SAD)
- Portage de repas à domicile
- Accompagnements divers (courses, rendez-vous médicaux...)
- Service convivialité
- Téléassistance
- Coiffure à domicile



Plan canicule

Depuis l'épisode caniculaire de 2003, des dispositifs ont été mis en place pour détecter, prévenir et protéger les populations les plus vulnérables face à des épisodes de forte chaleur. Dans une logique de lutte contre l'isolement, le CCAS d'Allauch dispose d'un registre nominatif où sont recensées les personnes âgées, isolées, en situation d'autonomie réduite ou en situation de handicap vivant à domicile. Le recensement est facultatif, basé sur une démarche volontaire, mais fortement recommandé. Il peut être effectué par la personne elle-même, un tuteur légal ou une tierce personne (entourage familial, voisinage...). Toute personne inscrite sur le registre bénéficie d'un contact avec le CCAS en période de canicule et durant la veille saisonnière estivale allant du 1^{er} juin au 31 août.

- **Plan Canicule** un numéro d'information est disponible 24 h/24 du 1^{er} juin au 31 août : **Canicule Info Service (appel gratuit) 0 800 06 66 66.**

- Le Centre Communal d'Action Sociale se tient également à votre écoute, contactez-le CCAS - 355 avenue du Général de Gaulle - Tél. : 04 9110 44 30



Permanences gratuites du CCAS



Dans le cadre de son espace d'accueil, des professionnels reçoivent individuellement les personnes résidant sur la commune d'Allauch pour les accompagner dans leurs démarches.

Uniquement sur rendez-vous au 04 91 10 44 30.



- **Association A3 - Aide Aux Aidants : 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h :**

l'association propose un accompagnement individualisé aux aidants accompagnant un proche dépendant ou en perte d'autonomie.



- **Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 13) : 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h :** l'ADIL a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat (location, achat, construction...).



- **Permanences du Service Autonomie à Domicile (SAD) :**
Sans rendez-vous : tous les mercredis de 8h30 à 12h.
Uniquement sur rendez-vous : tous les mardis de 14h à 17h et tous les jeudis de 8h30 à 12h

- **Permanence assistante sociale de la Caisse d'Allocations**

Familiales : L'assistante sociale de la CAF reçoit sur rendez-vous les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h les allocataires avec enfant à charge qui rencontrent des difficultés. Pour savoir si vous relevez du service social de la CAF et obtenir un rendez-vous, **appelez le secrétariat social au 04 88 57 32 40.**

 **Centre Communal d'Action Sociale**
Maison du Citoyen et de la Solidarité
355 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 91 10 44 30
Mail : ccas@allauch.com
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h.
Mercredi de 8h30 à 12h - Après-midi permanence téléphonique uniquement vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.



Le Pôle Handicap Allauch Plan-de-Cuques

Situé au sein du C.C.A.S d'Allauch, le Pôle Handicap ou Pôle d'Appui et de ressources Inclusion Handicap (PARIH) créé en octobre 2024, a pour objectif d'aider les personnes en situation de handicap et leur entourage aussi bien dans leurs démarches administratives que dans leur vie quotidienne. C'est un lieu de ressource d'accueil et d'écoute, d'information, d'échanges et d'orientation sur toutes les question liées au handicap. Service gratuit de proximité, il est animé par une éducatrice spécialisée diplômée. Le Pôle propose également un accompagnement et une sensibilisation à destination des professionnels. Il les informe et soutient dans l'accueil des personnes en situation de handicap, construit avec eux des



projets inclusifs au sein des deux communes d'Allauch et Plan-de-Cuques et développe le réseau territorial.

Accueil téléphonique et prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h

Référente du pôle : Mélanie Bonino

Centre Communal d'Action Sociale

355 avenue du Général de Gaulle

Tél. : 04 91 10 44 30

Mail : ccas@allauch.com

EMPLOI

Maison de L'emploi

Ce service municipal, situé dans le quartier de la Pounche, assure un service de proximité pour l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi de la commune. Accueil, accompagnement, orientation et information, aide à la rédaction de CV, création d'adresse mail, aide dans les démarches, inscription Pôle Emploi, accès aux offres, proposition d'offres d'emploi des employeurs du secteur, mise en relation. Services gratuits à disposition : téléphone, scan de documents, ordinateur avec connexion internet, photocopies... Relations avec les organismes intervenant dans le domaine de l'emploi :

- **Permanences d'organismes extérieurs permettant aux Allaudois d'avoir un service de proximité, sur rendez-vous.**
 - ✖ La Mission Locale pour les 16-25 ans,
 - ✖ Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour les personnes éloignées de l'emploi.
 - ✖ Initiative Marseille Métropole pour les créateurs d'entreprise.

• Partenariat avec Pôle Emploi :

Vous êtes demandeur d'emploi,appelez la Maison de l'emploi pour prendre rendez-vous, au 04 86 67 46 40. Vous êtes employeur, communiquez-nous vos offres d'emploi :

Mail : maison.emploi@allauch.com

LA MISSION LOCALE POUR LES 16-25ANS

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes entre 16 et 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. La commune d'Allauch a signé une Convention de Partenariat afin que le jeudi matin, tous les 15 jours, une conseillère de la Mission Locale reçoive les jeunes



de 16 à 25 ans pour construire un parcours d'insertion sociale professionnelle en apportant à chacun un accompagnement ainsi que des solutions personnalisées. La Mission Locale a 3 pôles de compétences : formation et orientation, vie sociale, emploi.

LE P.L.I.E : UN OUTIL D'INSERTION

Autre permanence à votre disposition, le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les personnes éloignées de l'emploi. Le parcours est adapté et mobilise des ressources d'orientation, d'évaluation, de formation, et de prospection vers un emploi durable. À ce titre, l'association « Émergences » soutient les adhérents du parcours par un réseau d'entrepreneurs solidaires qui ont une démarche de partage et d'engagements réciproques avec tous les bénéficiaires.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de justice assure des permanences dans les locaux de la Maison de l'Emploi tous les lundis de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous uniquement. Plus d'informations sur www.allauch.com Pour prendre rendez-vous, il convient de contacter l'accueil de la Maison de l'emploi.

✖ Maison de l'emploi
Boulevard Ange Martin
Place Bernard Monge (La Pounche)
Tél. : 04 86 67 46 40
Mail : maison.emploi@allauch.com

SANTÉ

Centre Hospitalier d'Allauch

La Ville d'Allauch, avec son Centre Hospitalier, dispose d'un établissement moderne de proximité présentant une offre de soins très diversifiée aussi bien en consultations externes qu'en séjours de courte, moyenne et longue durée. La diversité et la complémentarité des services proposés par l'hôpital sont la médecine générale, les consultations externes et la radiologie, ainsi qu'un pôle gériatrique, une maison d'accueil spécialisée et une unité Alzheimer, qui préfigurent ce que pourrait être l'hôpital

de proximité de demain comme lieu de soins et de vie, avec une approche large des problématiques de santé. L'hôpital d'Allauch est également doté d'une filière entière de soins en Addictologie labellisée pour les sevrages complexes.

 **Centre Hospitalier d'Allauch**
Chemin des Mille Écus
Tél. : 04 91 10 46 46.
Secrétariat des Consultations Externes
Tél. : 04 91 10 46 63
Site internet : www.ch-allauch.fr



Établissements Médicaux



CENTRE DE GÉRONTOLOGIE LA PAGERIE

La Clinique La Pagerie est un établissement sanitaire de soins de suite et de réadaptation dont l'objectif principal est la réadaptation et la réinsertion des patients hospitalisés. La prise en charge globale de la personne âgée autonome, dépendante ou à risque de dépendance fait partie intégrante de son projet d'établissement.

 **Centre de Gérontologie**
La Pagerie
Chemin des Rascous
Tél. : 04 91 05 05 52
Site internet : www.lapagerie.fr

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE VALFLEUR

Cet établissement de psychiatrie est spécialisé en réinsertion, réhabilitation et réadaptation psycho-sociale. Il accueille des patients souffrant de troubles psychiques au long cours, en temps plein et en soins libres.

 **Clinique psychiatrique Valfleur**
965 route d'Enco de Botte
Tél. : 04 91 93 91 95
Site internet : www.valfleur.fr



Permanence médicale
Permamed
Zone commerciale
de Fontvieille
Ouverte de 9h
à 22 h - 7 j/7
Tél. : 04 82 29 96 94



MAISON DE RETRAITE L'ECRIN DES COLLINES

La maison de retraite médicalisée L'Ecrin des Collines, offre un cadre de vie paisible et chaleureux à proximité des services et centres médicaux. De construction récente, elle bénéficie d'équipements adaptés aux personnes en perte d'autonomie. La résidence dispose d'une unité Alzheimer dédiée aux résidents atteints de troubles cognitifs. Elle propose également des espaces de soin et de bien-être : salle de motricité et espace multisensoriel.

 **Maison de retraite**
L'écrin des Collines
308 chemin de Barbaraou
04 91 68 21 79
www.domusvi.com



MAISON DE RETRAITE BERNARD CARRARA

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), agréé Aide Sociale, est rattaché au Centre hospitalier d'Allauch, établissement public de santé. Par sa situation au cœur du village, les résidents sont à quelques pas des commodités. Elle dispose d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) et d'un accueil de jour Alzheimer thérapeutique.

 **Maison de retraite**
Bernard Carrara
Rue des Frères Aillaud
Tél. : 04 91 10 43 00.
Site internet : www.ch-allauch.fr



MAISON DE RETRAITE LES CAMOINS

Associée à la clinique de soins de suite et de réadaptation « La Pagerie », cette maison de retraite offre 106 chambres individuelles dont 6 en hébergement temporaire ainsi qu'une Unité Protégée Alzheimer de 18 lits.

 **Maison de retraite**
Les Camoins
Chemin des Rascous
04 91 87 84 40
www.jcmsante.fr



ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

LE SERVICE PROTECTION DES COLLINES

Ce service a pour principales missions la surveillance et l'aménagement des massifs forestiers d'Allauch. Il organise la gestion de la forêt communale avec l'ONF, coordonne les dispositifs de surveillance durant la période estivale et participe activement aux programmes de travaux de défense de la forêt contre les incendies (création et réfection de piste DFCI, pose de citerne, entretien des ouvrages

DFCI...) financés par la Métropole. Le service organise tout au long de l'année des opérations de sensibilisation à l'environnement notamment à travers les randonnées-plantations avec les groupes scolaires et la journée de reboisement, ainsi que la journée grandeur nature dédiée aux ramassages des déchets et à la découverte de la nature de proximité et de la biodiversité locale.

Le débroussaillement

En application de l'article L.131-10 du Code Forestier, le débroussaillement consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchages, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Cette mesure préventive optimise aussi les interventions des services de secours. L'obligation légale de débroussaillement (OLD) s'applique à certaines parcelles situées à moins de 200 mètres d'un massif forestier. De part ses pouvoirs de Police, le Maire est chargé du contrôle des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD). Ainsi, le service Protection des Collines accompagne les propriétaires dans la mise en œuvre de ces mesures préventives obligatoires. Les propriétaires négligents sont susceptibles d'être verbalisés par les agents de la Police Municipale ou de l'ONF. Dans certains cas, des travaux d'office pourront être engagés par la commune.

 Retrouvez toutes les informations sur www.allauch.com



Brûlage des végétaux

Les dispositions réglementant l'emploi du feu et le brûlage des végétaux sont encadrées par les arrêtés préfectoraux n°2013343-0007 du 9 décembre 2013 et n°2013354-0004 du 20 décembre 2013. Cependant, pour répondre aux enjeux climatiques et de santé publique, la commune encourage ses habitants à privilégier des solutions respectueuses de l'environnement et les alternatives au brûlage des déchets verts notamment par les pratiques du paillage organique et du compostage.

 Retrouvez toutes les informations sur www.allauch.com.



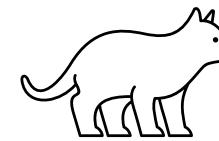
LE COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FÔRETS

Composé de bénévoles rassemblés sous la présidence du Maire, le Comité Communal Feux de Forêts intervient dans la surveillance des massifs forestiers, la sensibilisation des habitants et des scolaires dans la préservation de l'environnement mais aussi accompagne la mairie en cas de crise majeure comme les inondations. Pendant l'été, les bénévoles ont pour mission principale la surveillance des massifs forestiers en réalisant des patrouilles et des vigies. Toute l'année, l'entretien des

plantations, le remplissage des abreuvoirs et l'animation des sorties scolaires s'ajoutent à la prévention des incendies.

Pour intégrer le CCFF d'Allauch, contactez le service Protection des Collines ou retrouvez toutes les informations sur www.allauch.com.

 Service Protection des Collines
Tél. : 04 86 67 46 70
Chemin de Mimet
13190 Allauch



PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. À ce titre, le service municipal Protection des Animaux procède à la capture et à la recherche d'identification des propriétaires de chats ou de chiens errants. En collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), les associations « 30 millions d'amis », « La Féline » et « Les Ailes de la PA », le service organise la prise en charge (soins et placement en famille d'accueil) et la stérilisation des animaux errants afin d'en maîtriser les populations. Le service municipal travaille aussi en partenariat avec les vétérinaires,

les associations de protection de l'environnement et les administrations publiques en ce qui concerne la maltraitance animale ou la préservation de la faune sauvage.

 Service Protection et Défense des Animaux
Chemin de Mimet
Tél. : 04 86 67 46 70

Horaires : Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h à 17h



GESTION DES DÉCHETS

Si la gestion des déchets relève de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le service proximité est un acteur et un relais privilégié du quotidien pour les Allaudois.



Gérer les déchets au quotidien : J'adopte le réflexe « réduire-réutiliser-recycler »

Trier est un geste simple qui permet de lutter contre la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources. Beaucoup trop de matières recyclables sont jetées avec nos ordures ménagères. Plusieurs types de collecte existent sur le territoire communal : en porte-à-porte, dans les colonnes de tri, par appel téléphonique (pour l'enlèvement d'encombrants) ou en déchetterie.

En porte-à-porte

Les ordures ménagères doivent être placées dans un sac poubelle bien fermé et déposées après 19h, dans leur bac individuel, lui aussi fermé. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte. Les bacs jaunes sont collectés tous les mercredis pour les déchets recyclables (papiers, cartons, emballages ménagers recyclables uniquement - le verre doit impérativement être jeté dans les PAV dédiés à ce type de déchets).

En Point d'Apport Volontaire

Pour déposer le verre, les cartons, le papier, les emballages, le textile, les déchets alimentaires..., la Métropole met à la disposition des Allaudois des bornes de tri dédiées à la collecte sélective. Ces déchets sont ensuite collectés par des bennes propres à chaque flux et acheminés vers le centre de tri et/ou les différentes filières de recyclage. Les emplacements des colonnes de tri sur tout le territoire allaudien sont disponibles sur le site internet de la commune www.allauch.com ou sur l'application mobile.

En déchetterie

Les déchets spécifiques et les encombrants ne sont pas pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères. Les Allaudois peuvent les déposer gratuitement à la déchetterie de Château-Gombert (04 95 09 54 35), 222 avenue Albert Einstein, du lundi au vendredi de 6h à 19h puis les dimanches et jours fériés de 7h à 12h (fermée de 12h15 à 12h45 les lundi, mercredi et vendredi). Sont acceptés les déchets de végétaux, les gravats, la ferraille, les encombrants et le mobilier, les pneus, huiles de vidange, ...

Plus d'informations sur :
dechets.ampmetropole.fr

Enlèvement d'encombrant

Sur appel ou signalement auprès du service « Engagés au Quotidien ». Mobilier urbain dégradé, problème de voirie, ordures ménagères au sol, l'application « **Engagés au quotidien** » permet à tous les Allaudois de faire un signalement rapide et simple auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce dispositif de proximité est aussi accessible par internet sur www.marseille-provence.fr, avec encore plus de services disponibles. En quelques clics, il est possible de signaler un problème de propreté ou de voirie mais aussi de prendre rendez-vous pour lever un encombrant, commander un bac d'ordures ménagères, un bac de tri sélectif ou un composteur/lombricomposteur individuel. Les opérateurs d'« Engagés au Quotidien » peuvent également être contactés par téléphone au 0800 94 94 08 (numéro vert). Le Service Proximité et Relations Métropole de la mairie d'Allauch (04 9110 48 48) reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Service Proximité et Relations Métropole
Centre Technique Municipal
5 Chemin des Ateliers
Tél. : 04 91 10 48 48

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h



URBANISME

Service Urbanisme

L'Urbanisme gère la mise en œuvre des politiques urbaines adaptées au territoire communal et le suivi de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il assure aussi la vérification des déclarations d'intention d'aliéner, la gestion foncière des propriétés communales, et les certificats de numérotation lors de transaction immobilière.

Il offre une information, un conseil en architecture, en collaboration avec un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.À.U.E.), en montage d'opérations, sur les opérations liées à la réhabilitation, à la coordination d'opérations et d'embellissement des façades.

Attention, les autorisations sont soumises à des délais d'instruction légaux. Pensez-y avant de prévoir la date de début des travaux.

Vous pouvez également y consulter le cadastre. Le cadastre allaudien est informatisé, ce qui permet d'affiner les recherches et de gagner en rapidité.

Renseignez-vous auprès du service Urbanisme pour connaître les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet et retirer les imprimés à remplir avant tout dépôt de dossier.



Le service en ligne « Guichet Urbanisme »

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont réceptionnées par voie électronique.

Ce service en ligne vous permet de réaliser vos démarches d'urbanisme telles que : les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Ce service gratuit est accessible 7 j/7 et 24 h/24. Plus besoin d'imprimer votre dossier en plusieurs exemplaires papier et de vous déplacer en mairie. Une aide en ligne vous guidera dans la constitution de votre dossier afin de minimiser les erreurs de saisie.

Le dépôt doit se faire via le portail suivant :
<https://dau.allauch.com/guichet-unique>



Service Urbanisme
Montée Jean-Baptiste Tirau
Tél. : 04 91 10 48 40

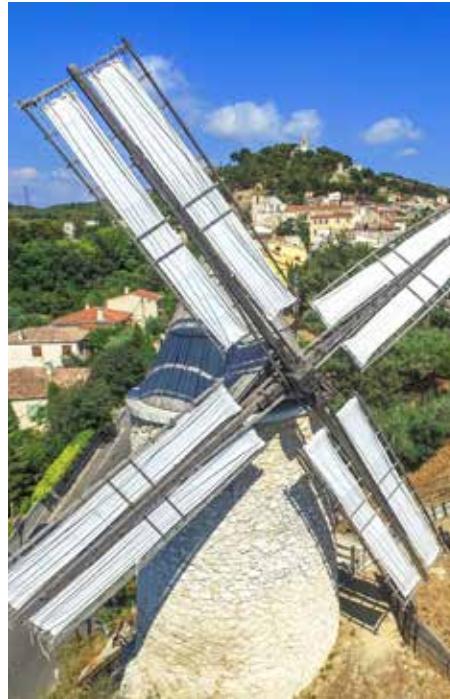
Horaires d'ouverture au public :
Lundi et mercredi matins de 8h30 à 12h



LA MAISON DU TOURISME

La Maison du Tourisme vous propose de nombreux services : renseignements sur la commune et les différents sites à visiter ou manifestations à venir, mise à disposition de documentation sur la commune, le Département et la Région, organisation de visites guidées gratuites du Village, ouverture et visites commentées du moulin Louis Ricard, visites du circuit touristique « Plus Belle la Vie, encore plus belle », traitement personnalisé des demandes : renseignements touristiques (hébergement, randonnées, patrimoine), ou de loisirs (manifestations traditionnelles,

culturelles, sportives, etc.), ainsi que pour les personnes désirant partir en vacances (commandes auprès des offices de tourisme, hébergeurs ou autres) ; vente de livres sur Allauch, cartes postales, affiches de Monsieur Z, posters, topo randonnées, point de vente des billets des spectacles culturels organisés par la Ville et pour le moulin Louis Ricard, accompagnement des propriétaires allaudiens de meublés de tourisme ou chambres d'hôtes dans leur démarche et gestion des déclarations et de la taxe de séjour.



Découvrez la Propriété Luc

Traversez les portes du temps et plongez dans les années 1900. Dans les pas cinématographiques du jeune Marcel Pagnol, Allauch vous ouvre les portes de l'emblématique « Propriété Luc » pour une visite guidée au cœur du Domaine Départemental de Pichauris. Certaines visites exceptionnelles peuvent être suivies d'un repas. www.billetterie.allauch.com

Participez à la visite guidée « Plus Belle La Vie, encore plus belle »

Depuis la saison estivale 2024, la Ville d'Allauch propose le circuit touristique « Plus Belle La Vie, encore plus belle ». Flânez au cœur du village et (re)vivez les épisodes de la série, au fil d'une visite d'anecdotes distillées par le guide de la Maison du Tourisme. www.billetterie.allauch.com

La billetterie pour les spectacles culturels

La Maison du Tourisme vous propose d'acheter directement sur place (paiement par carte bancaire, chèque ou espèces) ou en ligne sur www.billetterie.allauch.com, vos places pour les spectacles organisés par la Ville d'Allauch qui ont lieu au Théâtre de Nature, à la Bastide de Fontvieille ou dans d'autres salles municipales. (placement libre ou numérotés en fonction du spectacle). Le retrait des tickets s'effectue à la Maison du Tourisme, au Pôle culturel de l'usine électrique, située au 164 avenue du Général de Gaulle, à l'entrée du village, ou sur place le soir du spectacle.



Visitez un moulin à vent traditionnel en Provence

Le moulin Louis Ricard est le seul moulin du bassin marseillais à fonctionner, il peut aujourd'hui moudre le blé comme autrefois. L'objectif est aussi bien de préserver notre patrimoine que de pouvoir en faire un outil pédagogique pour comprendre ce que pouvait être la vie de nos ancêtres. Par petits groupes, les meuniers vous conteront l'histoire des moulins et vous expliqueront la transformation du vent en force motrice et du blé en farine. Une démonstration complète (ailes en mouvement) ne sera possible qu'en présence d'un vent suffisant.

Entrée de 0 à 2 €. Visite du moulin tous les dimanches sauf jours fériés. Pour les groupes de plus de 15 personnes, visites possibles les mardi, jeudi et dimanche sur réservation avec le guide de la Maison du Tourisme.

Déclarer votre location

Afin de faciliter les démarches administratives des déclarations de locations saisonnières, la Ville d'Allauch vous propose, en partenariat avec Provence Tourisme, une solution permettant de déclarer votre hébergement en ligne.

<http://declaloc.myprovence.pro>

Pour plus de détails, rendez-vous sur www.tourisme.allauch.com ou n'hésitez pas à contacter la Maison du Tourisme : par tél : 04 91 10 49 20 ou par mail : tourisme@allauch.com

Collecter la taxe de séjour

Vous louez un meublé de tourisme, une chambre d'hôtes, une chambre chez l'habitant ou même votre résidence principale ? Vous devez donc collecter la taxe de séjour auprès de votre clientèle et la reverser à la collectivité selon les modalités définies par la délibération de la commune d'Allauch. Afin de faciliter la déclaration et la collecte de cette taxe de séjour, la Ville d'Allauch, en partenariat avec Provence Tourisme, a mis en place une plateforme internet : allauch.taxesejour.fr.

Contactez dès à présent la Maison du Tourisme afin de recevoir vos identifiants pour accéder à la plateforme.

Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà les informations disponibles sur la page d'accueil de la plateforme : <https://allauch.taxesejour.fr>

Tourisme et handicap

Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes en situation de handicap de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap (auditif, mental, moteur, visuel) grâce à quatre pictogrammes. Depuis 2006, la Ville d'Allauch s'est engagée dans cette démarche en labellisant la Maison du Tourisme pour les handicaps moteur, mental et auditif.

LES MARCHÉS

Marchés hebdomadaires (mercredi)

La Ville organise un marché provençal, chaque mercredi matin, de 8h à 12h30, sur le Cours du 11 Novembre, au cœur du village. Dans un cadre chaleureux, venez retrouver de bons produits ainsi que des spécialités locales. Et profitez-en pour découvrir ou redécouvrir nos commerces du village !

Marchés Nocturnes

Plusieurs marchés à thème sont organisés aux beaux jours, retrouvez les dates et *toutes les informations sur www.allauch.com*

Marché de Noël

Chaque année, de nombreux exposants et des centaines de visiteurs font de ce marché un rendez-vous incontournable et féerique, avec ses décors et ses lumières, dans les rues pittoresques du Vieux-Village. Le cœur du village avec ses chalets et stands joliment décorés, offre des produits régionaux et artisanaux de qualité. Vous y trouverez des produits gourmands et des idées cadeaux. Le marché est ponctué d'animations et de moments d'émotions et le Père Noël, dans son chalet, attend les enfants qui pourront lui remettre leurs lettres.

LES BALADES

Se promener dans les collines d'Allauch

De nombreux itinéraires de randonnée ont été aménagés pour faire découvrir le patrimoine naturel et culturel exceptionnel d'Allauch. Mis en scène à plusieurs reprises notamment dans les œuvres de Marcel Pagnol, plusieurs sites emblématiques comme la Grande Tête Rouge, le Taoumé, les vallons de Passetemps ou des Escaouprés sont accessibles depuis ces sentiers sillonnant les garrigues épineuses et aromatiques. La Maison du Tourisme pourra vous apporter des renseignements complémentaires sur ces itinéraires de randonnée.

Durant la période estivale, la circulation des personnes dans les collines d'Allauch est strictement réglementée selon l'Arrêté Préfectoral du 28 mai 2018. Du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès aux massifs forestiers est possible en fonction du niveau



de risque journalier (Vert, Jaune, Rouge). Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers, vous pouvez téléphoner au numéro vert **0811 20 13 13**

ou consulter le site internet : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr.

Le reste de l'année, l'accès aux collines est autorisé toute la journée. Toutefois, les jours de grand vent et d'alerte météorologique, il est vivement recommandé de ne pas accéder aux collines.

Retrouvez toutes les informations sur www.allauch.com.

Les espaces naturels de la commune sont remarquables et accueillent une biodiversité fragile. Pour cela, les usagers doivent respecter ces milieux naturels sous peine d'amendes en évitant de dégrader les végétaux, de déranger la faune, d'abandonner des déchets ou encore de jeter des mégots de cigarettes. L'emploi du feu et la circulation* des véhicules à moteur sont interdits dans ces espaces sensibles.

* Hormis pour les propriétaires et les ayants droit.



MAISON DU TOURISME
Pôle culturel de l'Usine Électrique
164 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 91 10 49 20
www.tourisme.allauch.com
mail : tourisme@allauch.com

La Maison du Tourisme est ouverte
7 j/7 sauf jours fériés :
*** De juin à septembre inclus :**
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
*** D'octobre à mai inclus :**
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

ACTUS - AGENDA - INFOS PRATIQUES - ALERTES - CARTE INTERACTIVE ... ET PLUS ENCORE

Allauch sur votre mobile



Restons connectés !

TÉLÉCHARGEZ
LA TOUTE NOUVELLE
APPLICATION MOBILE
DE LA VILLE D'ALLAUCH





Hôtel de Ville
Place du Docteur Joseph Chevillon
13190 Allauch

Tél. : 04 9110 48 00
courrier@allauch.com

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h

www.allauch.com